



MOT DU MAIRE



Cette dernière année, la pandémie nous a apporté son lot de défis. Malgré tout, invariablement, les saisons se succèdent avec régularité. Dans l'ombre, c'est le cas de le dire, à cause des restrictions sanitaires, notre équipe s'affaire aux tâches printanières. En effet, la saison hâtive nous permet de préparer le village pour le rendre attrayant. Aussi, les agriculteurs commenceront leurs travaux extérieurs dans les champs. C'est encourageant !

Nous avons complété nos équipes de la voirie et du camp de jour, alors je souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes qui se joignent à nous. Malgré le

fait que plusieurs activités citoyennes n'ont pas lieu, le conseil s'efforce de ramener le pouls de la population au sein des rencontres du conseil virtuelles. Soyez assurés que nous sommes à votre écoute. Nous avons bien hâte de reprendre toutes les activités. Les rencontres avec les citoyens nous manquent à tous, je pense aux diners de la Farandole entre autres. Dès qu'il le sera possible, il est certain que le conseil sera au rendez-vous pour servir le premier repas. Ce sera le début d'une vie municipale plus normale.

Nous reportons encore des rencontres sur le traitement des matières résiduelles. Je vous invite à explorer les capsules d'intérêt pour un rafraîchissement sur les bonnes pratiques de recyclage et de disposition pour les matières résiduelles. Depuis le début de la cueillette de matière organique, nous avons détourné une quantité majeure de déchets de l'enfouissement. Cette année, plusieurs tonnes de compost vous ont été retournées à la municipalité. Vous trouverez de l'information à ce sujet dans ce numéro. D'ailleurs, ce recueil d'informations est très pratique pour répondre à vos questions sur plusieurs sujets en lien avec les activités muni-

pales. Cette année, il y aura une équipe de surveillance sur notre territoire autour des points achalandés, c'est-à-dire : la plage municipale, le Parc-En-Ciel et le pont Prud'homme. Nous prévoyons aussi le nettoyage accru des services sanitaires. De l'affichage sera ajouté pour gérer le stationnement et la fluidité des déplacements des usagers et protéger nos milieux. Je demande à nos citoyens d'être accueillants et tolérants envers tous.

À bientôt et heureux printemps à tous.

Le maire
Marc L'Heureux

TABLE DES MATIÈRES

INFO COVID-19 P2

INFO. ET RAPPELS P3-P5

RÉCUP. POLYSTYRÈNE ET MASQUES P6

OFFRES D'EMPLOI P7

LOISIRS ET CULTURE P8-P11

CAMP DE JOUR ET PLAGE P9

ÉCHOS DU CONSEIL P12

NOUS JOINDRE

Heures d'ouverture : En personne lundi et jeudi de 13h30-16h30. En tout temps nous privilégions la prise de rendez-vous. L'horaire est sujet à changement sans préavis, selon les recommandations de la santé publique.



Suivez-nous!



www.brebeuf.ca



819-425-9833

Réception et taxation : 5300 secretariat@brebeuf.ca

Greffier et Directrice adjointe : 5301 directiongenerale@brebeuf.ca

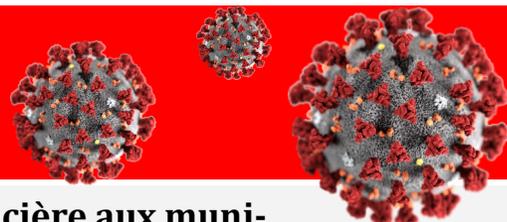
Travaux publics : 5302 voirie@brebeuf.ca

Directeur Général et Urbanisme : 5303 urbanisme@brebeuf.ca

Maire : 5304 maire@brebeuf.ca

Bibliothèque : 5305 biblio@brebeuf.ca

Info covid-19



- ◇ L'accès au bureau municipal est limité à une personne à la fois les lundis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h30 à partir du 8 avril 2021. Nous continuons de privilégier les communications téléphoniques, par courriel ou l'utilisation de notre boîte postale installée à l'entrée du bureau municipal.
- ◇ En date du 8 avril 2021, il est possible de circuler dans les rayons de la bibliothèque M. A. Grégoire-Coupal.
- ◇ Les événements et les activités de la municipalité sont suspendus. La salle communautaire et le pavillon Ronald Provost sont fermés et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- ◇ Tous les services d'urgence maintiennent leurs opérations habituelles ainsi que les services essentiels, dont l'administration municipale et les travaux publics entre autres.
- ◇ Les assemblées du conseil se déroulent sans public en zone rouge. L'enregistrement est disponible sur le site Internet de la municipalité.
- ◇ Concernant le partage des infrastructures municipales en loisir avec la Ville de Mont-Tremblant, veuillez consulter leur site web pour connaître les mesures mises en place.
- ◇ Lors d'une intervention d'urgence, la population doit collaborer pleinement en divulguant les informations sur ses déplacements à l'étranger et son état de santé.

Les décisions suivantes sont prises en considérant les recommandations de la santé publique, il se peut alors que les horaires soient modifiées sans préavis.

Informez-vous en visitant la page [Facebook](#) de la municipalité ou via notre site Internet www.brebeuf.ca ou le site de la MRC des Laurentides www.mrc laurentides.qc.ca

La Municipalité remercie sa population pour sa collaboration et sa compréhension.

Aide financière aux municipalités dans le contexte de la COVID-19

Le gouvernement du Québec a annoncé le 25 septembre 2020 l'octroi d'une aide financière de 800M\$ pour les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances.

Les municipalités peuvent utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

Dans le respect de l'autonomie municipale, les municipalités ont la responsabilité d'informer leurs citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers 2020 et 2021.

Pour la Municipalité de Brébeuf, l'aide financière reçue a été de 57 447\$ pour 2020-2021.

Cette somme a servi en 2020, entre autres, à ceci :

Adaptation des bâtiments et équipements municipaux afin d'assurer un service de qualité et sécuritaire, tel que l'installation de vitres à la réception du bureau municipal et à la bibliothèque et la conception de lavabos extérieurs dans les parcs;

Adaptation du camp de jour afin de respecter les mesures sanitaires;

Organisation du télé-travail obligatoire pour certains employés et modification des procédures internes;

Organisation et enregistrement de la tenue des séances du conseil à distance;

Achats de matériel de protection et produits de désinfection;

Engagement de personnel dédié à la désinfection et au respect des normes gouvernementales suggérées.

En 2021, la municipalité veillera à continuer d'utiliser l'aide financière de façon appropriée afin de respecter les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement.

Restez informé

Pour en savoir plus sur le coronavirus (COVID-19) et les mesures de prévention à prendre, visitez Quebec.ca/coronavirus.

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus ou si vous avez des doutes concernant votre état de santé veuillez contacter sans frais le **1 877 644-4545** avant de vous rendre dans un établissement de santé.

INFORMATION ET RAPPELS

MATIÈRES ORGANIQUES



Collecte Veuillez noter qu'à partir du jeudi 13 mai, la collecte des bacs bruns se fera à **chaque semaine** jusqu'au mois d'octobre. Consultez votre calendrier de collecte 2021, disponible sur le site de la municipalité dans l'onglet Services aux citoyens/ Gestion des matières résiduelles/Collecte ou visitez le site suivant : www.traindeviedurable.com

Station libre-service Du 23 mars jusqu'à épuisement, venez chercher du compost gratuitement. Une station libre-service est disponible derrière le bureau municipal, au fond du stationnement. Apportez votre pelle et contenants.

Pour éviter que le compost ne se répande par les pluies, une toile le recouvre. Il est possible d'apercevoir, en la soulevant, une vapeur d'eau ressemblant à de la fumée.

Entre juillet et décembre 2020, 54 tonnes de matières organiques ont été récupérées à Brébeuf, ce qui a permis de recevoir 24 tonnes de compost.

Récupération des feuilles et résidus verts



Nous vous invitons fortement à disposer de vos feuilles et autres résidus de jardin dans votre bac brun. Si vos résidus sont trop volumineux un chariot est installé à l'arrière de la salle municipale pour la récupération de ceux-ci jusqu'à la mi-mai.

- ⇒ Empocher vos feuilles et résidus vert seulement
- ⇒ les sacs ne doivent pas être trop lourds à manipuler
- ⇒ Déposez vos sacs dans le chariot seulement
- ⇒ Lorsqu'il n'y a pas de chariot, nous vous demandons de ne pas y laisser vos sacs

Merci de votre collaboration!

Qualité de l'eau potable

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 a été complété et déposé au bureau de la municipalité de Brébeuf le 19 mars 2021. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet de la municipalité (Services municipaux/travaux publics/aqueduc et égouts) ou vous pouvez en obtenir une copie en vous présentant au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou en prenant rendez-vous en appelant au secrétariat.



MATIÈRES RÉSIDUELLES

Gros rebuts Vous devez aller porter vos gros rebuts à l'Écocentre, situé au 60, chemin Brébeuf, Mont-Tremblant. Une preuve de résidence ou de place d'affaires est nécessaire.



Collecte La collecte des matières résiduelles débute tôt le matin; les bacs doivent donc être placés au chemin la veille de la collecte.



Redevance par rapport au recyclage

Comment ça fonctionne : plus on recycle, plus on est performant. Le calcul se fait par rapport aux tonnages de recyclage vis-à-vis le tonnage global de matière résiduelle.

Capsule environnementale

Si vous voulez plus d'informations concernant les matières résiduelles, vous pouvez visiter le site de la RIDR au:

<http://www.ridr.qc.ca/site/capsules-environnementales-2/>

ou le site de la MRC au:

<https://www.traindeviedurable.com/>



Erratum

Dans la dernière édition du bulletin municipal des erreurs se sont glissées:

- Pour la prévision du budget 2021 : Dépense des loisirs vous auriez dû lire : 206 502\$ au lieu de 20 502\$
- Le nom d'un conseiller était erroné. Vous auriez dû lire Peter L. Venezia au lieu de Peter L. Vézina.

Toutes nos excuses.

INFORMATIONS ET RAPPELS

Contrôle des insectes piqueurs

La firme G.D.G. Environnement Ltée poursuivra le programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Brébeuf pour la saison estivale 2021. Afin d'assurer la qualité du service que votre Municipalité offre, voici nos recommandations afin d'empêcher la prolifération des moustiques en milieu résidentiel :

- ⇒ Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien.
- ⇒ Préparez votre piscine tôt, une piscine non-démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine de mai.
- ⇒ Ne pas laisser de pneus qui contiennent de l'eau à l'extérieur et à proximité des habitations. Limiter la présence de tas de feuilles mortes ou bâches au sol.
- ⇒ Retournez votre bateau ou votre chaloupe ou, si vous les laissez à l'endroit, assurez-vous d'enlever le drain.
- ⇒ Videz les brouettes et seaux, puisque remplis d'eau, ils constituent d'excellents milieux producteurs de moustiques. Tous ces contenants sont capables de produire plusieurs centaines de moustiques à chaque 7 ou 8 jours.

Pour toutes questions / requêtes, vous pouvez contacter directement G.D.G au 1 844-840-8700 ou à l'adresse suivante: infomoustique@gdg.ca.

Transport adapté et collectif des Laurentides et service de taxibus

Vous pouvez avoir recours au taxibus, au coût minime de 5\$ par transport (gratuit pour les moins de 11 ans), afin de rejoindre l'Inter des Laurentides, autobus qui parcourt de Rivière-Rouge à Saint-Jérôme. Le service est offert en semaine et sur réservation seulement au 1-877-604-3377 ou 819-774-0485. Pour plus d'informations sur les horaires ou municipalités et villes desservies, consultez le <https://www.transportlaurentides.ca/> ou Facebook

*Veuillez prendre note qu'à partir du 1er avril, toutes les réservations de taxibus pour les premiers transports du lendemain matin devront avoir été effectuées AVANT 16h la veille (au lieu de 18h).



Affichage de votre numéro civique

Selon l'article 2 du règlement 112-90, tous les propriétaires de maisons et/ou bâtiments doivent afficher les numéros civiques qui leur ont été attribués, sur la façade principale de la maison ou du bâtiment et/ou à un endroit visible en tout temps de la rue.

Cet affichage est bien plus qu'un règlement, il est nécessaire à votre SÉCURITÉ. Les forces policières, ambulancières et les pompiers doivent pouvoir vous trouver facilement en cas de d'urgence.

Prenez le temps de vérifier l'état de la plaque indiquant votre adresse pour qu'elle soit le plus visible possible.



Comptoir alimentaire

Nous aimerions informer les citoyens que le comptoir alimentaire de la Samaritaine dessert plusieurs municipalités environnantes, dont Brébeuf.

Pour inscription, laissez un message au 819-429-5938 ou faire parvenir un courriel au lasamaritaine@bellnet.ca



Depuis le 1^{er} avril 2021, les pompiers peuvent utiliser cet équipement sur leur véhicule personnel lorsqu'ils doivent se rendre à la caserne ou sur le lieu d'une intervention.

Faire preuve de courtoisie à l'égard des pompiers peut les aider à se rendre plus rapidement à un endroit où se déroule une situation d'urgence.

Votre gouvernement Québec

Feux en plein air

Vous devez obtenir un permis (gratuit) au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre sans dépasser 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par la SOPFEU, tous les feux sont interdits, incluant les feux de camp. Soyez à l'écoute de ces informations. En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.

Pour surveiller l'état de notre région, visitez le site Internet de la SOPFEU :

<https://sopfeu.qc.ca/>



Clôtures à neige et abris d'auto temporaires



Les abris d'auto temporaires (Tempo) et les clôtures à neige sont autorisés seulement **jusqu'au 1^{er} mai**. La Municipalité ne tolère aucun écart de dates.

La Farandole

Nous avons hâte de reprendre nos activités. Pour l'instant, nous sommes dans l'attente que les conditions le permettent.

Au plaisir de vous revoir!

Anne-Marie Roberge, responsable



Rappel aux propriétaires de chiens



Licence

Le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, le 1er janvier de chaque année, obtenir une licence pour ce chien auprès du secrétariat. La somme à payer pour l'obtention de cette licence est de 20,00\$ par chien. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

Excréments

La Municipalité vous rappelle qu'il est de votre responsabilité en tant que propriétaire de chien(s), de ramasser leurs excréments, et ce, même si votre chien fait ses besoins sur le terrain des voisins. Vous devez aussi en disposer dans un endroit approprié (la rue n'étant pas l'un de ces endroits).

Garde des chiens

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une

propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.

Les chiens et les parcs publics

Les chiens sont **strictement interdits** :

À la plage municipale (autorisés sur le terrain d'accès, interdits sur la plage)

Au Parc-En-Ciel, aux endroits suivants : l'aire de jeu pour enfants, le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, votre chien **doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser ses excréments.

Le parc canin

La Municipalité a aménagé un espace public comme parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc

-En-Ciel. Arrivé au 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponibles), empruntez le sentier identifié « **Descente de canots et Parc Canin** » (2 minutes de marche) qui mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

Hurllements d'animaux ou aboiements

Tout hurlement d'animaux ou aboiement susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé.

Le propriétaire d'un chien doit s'assurer de ne pas le laisser hurler ou aboyer de façon à troubler la paix du voisinage, faute de quoi la Municipalité pourrait appliquer les dispositions pénales indiquées dans son règlement.

Promenade en laisse

Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse de maximum 1.85m de longueur, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances; dans ce dernier cas, il doit être tenu en laisse ou d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain. Les chiens de 20 kilos et plus doivent être munis d'un harnais ou un licou.



RÉCUPÉRATION POLYSTYRÈNE

Importance du tri et de la propreté

Afin que la récupération du polystyrène soit optimisée, rappelons qu'il est primordial de séparer le polystyrène selon les quatre catégories :

- Contenants alimentaires en styromousse

- Contenants alimentaires rigides (plastique #6)
- Emballages de protection
- Panneaux d'isolation.

De plus, il est très important de bien nettoyer le polystyrène avant de le déposer dans les contenants de récupération. Il faut rincer et retirer les étiquettes, pellicules d'emballage, tampons absorbants, enlever les clous, etc.

Grâce aux efforts et à la collaboration des citoyens, la récupération du polystyrène permettra de détourner une importante quantité de plastique de l'enfouissement et augmentera la performance environnementale des villes et municipalités de la MRC des Laurentides.

Type de polystyrène que l'on peut récupérer



- Barquettes de champignons et petits fruits
- Assiettes et ustensiles
- Pots de yogourt
- Verres et dôme transparents
- Petits contenants de lait et crème pour café.



- Verres à café
- Assiettes
- Barquettes alimentaires pour viande
- Boîte à œufs

En tout temps, les contenants alimentaires peuvent être disposés dans les bacs **BLEUS** situés à l'arrière du bureau municipal.



- Panneaux isolants roses, bleus et verts



- Tel que les emballages de protection des:
- Appareils électroniques
- Appareils ménagers
- Protection hivernale
- Caissettes pour végétaux
- Couvercle de spa (enlever le recouvrement de vinyle)

Sur rendez-vous avec un membre du personnel du bureau municipal vous pouvez disposer de l'isolation et des emballages de protection.

Recyclage de masques jetables

La Municipalité de Brébeuf étant soucieuse de son impact environnemental et en faveur de pratiques écologiques, a décidé d'acquérir une boîte «zéro déchet» pour le recyclage de masques jetables.

La boîte sera bientôt disponible et se trouvera à la bibliothèque. Vous pourrez venir déposer de vos masques durant les heures d'ouverture de celle-ci.

Pour disposition de masques jetables SEULEMENT

- ⇒ bleu de chirurgie
- ⇒ masque de poussière KN95
- ⇒ masque N95

Nous vous encourageons à prendre soin de votre environnement, chaque geste compte!



OFFRES D'EMPLOI

Guide de rédaction d'un CV

Rendez-vous sur le site Internet du gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/>

Accueil => Emploi => Conseils en recherche d'emploi => Préparer et diffuser sa candidature => Rédiger son curriculum vitae.



Personnel électoral recherché

Comme dans l'ensemble des municipalités du Québec, une élection pourrait se tenir dans la Municipalité de Brébeuf en novembre 2021. De plus, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit également la tenue d'un vote par anticipation; celui-ci pourrait être tenu sur plus d'une journée.

Plusieurs postes seraient alors à combler à chacune de ces deux journées. Afin de se créer une banque de candidature, toute personne intéressée à faire partie de l'équipe du personnel électoral est invitée à venir s'inscrire au bureau municipal ou en nous transmettant ses coordonnées complètes par courriel au: secretariat@brebeuf.ca



Inspecteur en bâtiments et environnement adjoint

Détails de l'offre sur notre site Internet

Conditions

Un poste saisonnier. La rémunération et les conditions de travail sont établies selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 3 mai 2021 à l'attention de M. Pascal Caron à urbanisme@brebeuf.ca ou au 217, route 323, Brébeuf (Québec) J0T 1B0

Nous vous remercions de votre intérêt. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue.

Bienvenue aux étudiants et aux retraités!

Emplois au recensement



Statistique Canada embauche dans votre collectivité!

- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès maintenant!

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ de 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine.

Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami

www.recensement.gc.ca

ATS (appareil de télécommunication pour personnes sourdes) : 1-833-830-3109



CULTURE & LOISIRS

Mot du comité des loisirs

C' est un plaisir pour tous les Brégeois, Déjà une année est passée depuis l'arrivée du COVID. Le CDL se fait discret, mais est prêt à agir. Nous ne connaissons pas les activités qui seront possibles de promouvoir au cours de l'année, mais nous suivons les recommandations de la santé publique à cet effet.

Nous espérons que vous vous en sortez tous bien.

Nous nous croisons les doigts pour vous voir en août pour l'épluchette annuelle et en février prochain pour le 50e Carnaval de Brébeuf.



Sur une note plus positive, au cours des dernières années, nous avons eu l'occasion d'accueillir trois nouveaux bébés.

Félicitations à Julien et Josianne pour leur premier bébé, Théodore né le 29 octobre 2020. Cela fait de Noël Perreault, membre

honneur du CDL, un grand-papa pour une troisième fois.

Félicitations à David et

Alexandra qui ont accueilli leur petite Livia le 4 Avril 2018.



Félicitations à Danis et Noémie qui attendent leur petit Noah, premier bébé, en juin 2021.



Félicitations à Jules Perreault, membre honneur du CDL, qui est devenu arrière-grand-père. Un premier bébé pour Jean-Sébastien et Océane. Voici le petit Alexy né le 12 Mars 2021.



Nous souhaitons à tous le meilleur et des enfants en bonne santé.

Le comité des Loisirs



Et si on osait... **bénévolat!**

Je BENEVOLE .ca

www.jebenevole.ca

CENTRE D'ACTION BÉNEVOLE LAURENTIDES
819 425-8433 / 819 326-0819

Circuit Brégeois

Surveillez l'installation du circuit agro-culturel Brégeois cet été. Un projet possible grâce à un partenariat avec la MRC des Laurentides. Un bel ajout à la route des belles histoires, le circuit permet la mise en valeur de l'historique agro-alimentaire de Brébeuf. Les détails du circuit seront affichés sur notre site Internet, alors suivez-nous sur Facebook pour connaître la date de lancement.



ROUTE AGRO-CULTURELLE



ARTISANS, PRODUCTEURS ET ENREPRISES LOCALES

Inscriptions en cours. Visitez notre site Internet pour détails et formulaire. **Date limite : 1er juin 2021**

PLAGE / CAMP DE JOUR

Plage

Résidents

L'accès à la plage est **gratuit** pour les **résidents de Brébeuf** avec présentation de la «carte-citoyen» disponible gratuitement au bureau municipal.

En présence de grands-parents possédant leur «carte-citoyen», leurs petits-enfants âgés entre 0-14 ans inclusivement, peuvent accéder à la plage gratuitement.

Tarifs visiteur

*Accès journalier

- gratuit pour les 0 à 5 ans
- 4,50\$ pour les 6 à 14 ans
- 7,00\$ pour les 15 ans et plus

*Multi-accès (partageables):

- 5 accès pour 25,00\$,
- 10 accès pour 45,00\$
- 20 accès pour 80,00\$

*Laissez-passer annuel 60\$ individuel

*Les laissez-passer et multi-accès sont disponibles au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou par rendez-vous.



Nouveau parc



L'aménagement d'un parc sur le terrain adjacent à la plage est en cours. Il sera donc possible de profiter d'un espace vert public avec vue sur la rivière cet été. Aménagé de tables à pique-nique, il sera un endroit idéal pour une halte collation. Cet espace permettra également l'ajout de places de stationnement pour l'accès à la plage.

Surveillez notre site Internet ou notre page Facebook pour la date d'inauguration.

Surveillez notre site Internet ou notre page Facebook pour la date d'inauguration.

«Carte-citoyen»

NOUVEAUTÉ - Maintenant plastifiée!

La «carte-citoyen» est nécessaire pour accéder à certaines infrastructures selon l'entente intermunicipale avec la ville de Mont-Tremblant. Elle sert également de passe pour la plage municipale.

Pour obtenir la «carte-citoyen», vous devez être résident dans la municipalité et/ou être propriétaire d'un immeuble à Brébeuf.

La carte sera émise suite à la présentation d'une preuve d'identité et d'une preuve de résidence, de plus tous les membres de la famille immédiate doivent obtenir leur carte respective.

Camp de jour

Il y aura un camp de jour cet été et nous sommes en plein préparatif. Dates et informations à venir. Restez à l'affût, en surveillant notre site Internet et notre page Facebook.

Bonjour à toi jeune aventurier!

Tu aimerais vivre un été magique et vraiment amusant? Joins-toi à nous au camp de jour de Brébeuf. Une merveilleuse équipe de trois animateurs ainsi que moi serions vraiment heureux de t'avoir à nos côtés pour vivre nos grandes aventures de l'été! Plaisir, rires et chaleur seront assurément au rendez-vous.

Comme coordonnatrice cet été, je vous promets une saison renversante! Malgré la situation pandémique, le bonheur des enfants sera notre première mission. De plus, je m'engage à faire bouger, rire et sourire vos petits aventuriers, en plus de vous les rendre à la fin de l'été avec un beau petit teint bronzé.

Au plaisir,

Devine / Julianne Breton



BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture



Lundi : 13h30 à 16h30

Jeudi : 13h30 à 19h00

Samedi : 10h00 à 14h00

Abonnement

Gratuit pour tous les résidents avec preuve de résidence.

Inclus:

- ⇒ Prêt de 6 livres pour 3 semaines
- ⇒ Accès aux ressources numériques
- ⇒ Programme «Une naissance un livre»

Mesures en vigueur

- ◇ Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus
- ◇ Distanciation de 2m entre bulle familiale
- ◇ Lavage des mains obligatoire
- ◇ Frais de retard amnistiés
- ◇ Possibilité de faire préparer votre commande
- ◇ Aucun accès au mobilier

Circulation en bibliothèque

À partir du 8 avril 2021, il est possible d'avoir accès au rayonnage. Notez qu'une bulle familiale par section y sera autorisé à la fois.

Nouveau

Station d'échange de casse-têtes



Station d'échange de casse-tête. Aucun frais, ni abonnement nécessaire. S.v.p. seulement amener casse-tête complet et propre. Merci de votre collaboration.

Station de partage de recettes. Partagez vos coups de cœur culinaire ou inspirez vous pour l'heure du souper. Aucun frais, ni abonnement nécessaire.



À venir

Lire connecté

Surveillez l'arrivée de liseuses pour prêt. L'apparition de celles-ci devrait se faire durant l'été.



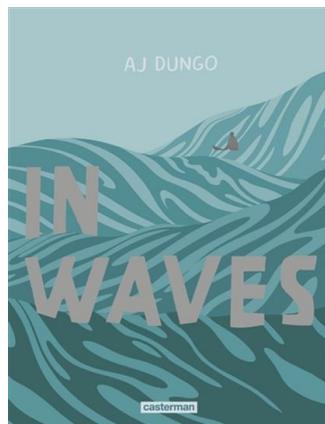
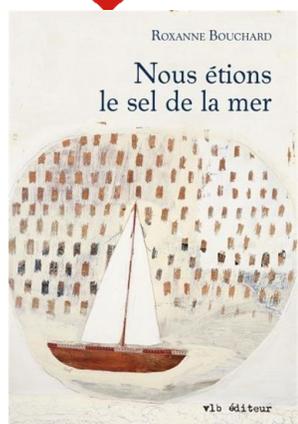
Envoi d'avis de retard par courriel

Recevez vos avis de retard par courriel, ainsi qu'un rappel de la date prévue pour le retour de vos livres. Service disponible pour tous les abonnés ayant une adresse courriel au dossier. Débutera cet été.



Suivez-nous sur Facebook et surveillez le site Internet de la municipalité pour les dernières actualités, suggestions littéraires, activités proposées etc.

COUPS DE CŒUR



CONCOURS DÉFI POÉSIE

RALLYE AU COEUR
DE MON VILLAGE



Merci à tous les participants!



Poème gagnant catégorie adulte:

Passion perdue

Ce rêve dans ma mire
Je dois le laisser
Merveilleux monde, je dois t'abandonner
Pour grandir, m'accomplir

Notre séparation me déchire tant
Mon corps est marqué de **flétrissures**
Mon cœur n'est que blessure
Toutefois comblé par ce qui m'attend

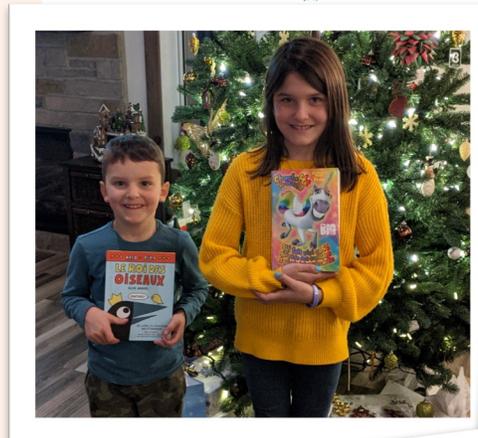
M'**enchérir** ne me ramènera pas
Tu me faisais briller chaque saison
Pour toi, je suis remplie d'**admiration**
Sois sans crainte, je ne t'oublierai pas

J'emprunte un nouveau chemin
Une route charmante, importante
Quoique divergente
Imposant cette fin

La prochaine fois, à ta vue
Cascatelle de larmes garantie
Mais je ne peux que remercier la vie
Pour tous nos moments vécus

-
Anne-Marie

OPÉRATION PÔLE NORD



ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois :

- En ce temps de Covid-19, voici quelques mesures que la municipalité a dû prendre : mise en place de mesures préventives, ouverture réduite des bureaux municipaux et de la bibliothèque au public, suspension des activités et événements à la salle communautaire et au pavillon Ronald Provost, mise en place de télétravail, mise en place de distanciations entre employés et alternance de présence au bureau municipal, augmentation des fréquences de ménage et désinfection des espaces communs et du bureau municipal;
- La municipalité de Brébeuf a octroyé des dons à PAIR (Prévoyance envers les Aînés), Centraide Hautes-Laurentides, L'Ombre-Elle, Fondation médicale des Laurentides, Habillons un enfant; Centre d'Action Bénévole Laurentides, Palliaco;
- La municipalité a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui débiteront à 20h00, les 11 janvier, 1er février, 1er mars, 12 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 13 septembre, 4 octobre, 15 novembre, et 6 décembre;
- Le conseil municipal a nommé M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA, comme auditeur de l'exercice financier 2020;
- Le conseil municipal adopte la Politique de travail amendée, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2021;
- Le conseil municipal ratifie les contrats de travail pour les années 2021 à 2025;
- La Municipalité de Brébeuf adhère à la FADOQ des Laurentides à titre de membre associé municipal pour l'année 2021.
- La Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);
- La Municipalité a renouvelée l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour les installations de loisir, pour une période de 3 ans ;
- La Municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce du grand Mont-Tremblant pour l'année 2021;
- La Municipalité a modifié le règlement établissant un fonds de roulement pour que le capital du Fonds de roulement soit établi à 70 000\$;
- La Municipalité donne le mandat à la firme d'avocat Dubé Guyot inc. la perception des comptes échus et non payés suite à plusieurs tentatives et avis infructueux;
- La Municipalité a renouvelée l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant tel que proposé, pour la fourniture de service de sécurité incendie pour une période de 5 ans;
- La Municipalité a demandé à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021;
- La Municipalité a adhéré à la Coalition Santé Laurentides qui sera formée de différents partenaires, élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'hôpital régional de Saint-Jérôme;
- La Municipalité de Brébeuf et l'entreprise Filau Fibres Internet Laurentides ont conclu une entente de location pour un emplacement situé au 217 route 323 à Brébeuf, à des fins d'implantation d'équipements de transmission destinés au service Internet;
- La Municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec de créer une traverse de piétons sur la route 323, sur le pont reliant les deux rives de la rivière Rouge et l'installation de radars pédagogiques sur la route 323 aux entrées Nord et Sud du périmètre urbain de la Municipalité;
- La Municipalité a donné un mandat pour les plans et devis pour la stabilisation de terrain du Rang des Collines à Ingang Design inc;
- La Municipalité a confié le travail de paysagement du complexe municipal à Jardins Passion;
- Les mandats de M. Dominique Nérêt ainsi que Mme Ève Lamarre-Biebuyck au CCU sont renouvelés pour une période de 2 ans;
- La Municipalité confie la gestion de la plage municipale à Vivaction inc. pour la saison d'été 2021;
- M. Peter L.Venezia est nommé maire suppléant pour la période du 1er mai 2021 au 31 décembre 2021;
- La Municipalité engage l'agence Garda World pour effectuer de la surveillance sur le territoire de la municipalité pour l'été 2021;
- La Municipalité de Brébeuf adhère à Loisirs Laurentides pour l'année 2021.

